

Titre du poste STEP : \_\_\_\_\_ STEP n° : \_\_\_\_\_

Ministère/Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Nom de l'étudiant<sup>1</sup> inscrit au programme STEP : \_\_\_\_\_

Nom du superviseur : \_\_\_\_\_

### SECTION 1 – CONFIDENTIALITÉ

Le ministère de l'Éducation recueille ces renseignements personnels à des fins statistiques et pour l'évaluation du Programme de formation et d'emploi pour étudiants (STEP). La collecte, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels sont faites en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* du Yukon et sont gérées en conformité avec celle-ci. Vous pouvez adresser toute demande relative à la collecte de ces renseignements au responsable des programmes d'emploi, au 867-667-5927, ou au coordonnateur de la *LAIPVP* pour le ministère de l'Éducation, au 867-667-8326.

### SECTION 2 – QUESTIONS SUR LE PROGRAMME

1. Comment avez-vous entendu parler du programme STEP? \_\_\_\_\_

2. À votre connaissance, depuis combien d'années ce poste est-il offert dans le cadre du programme STEP?

1 à 3 ans     3 à 10 ans     + de 10 ans

3. Pour l'année en cours, indiquez si vous avez eu des difficultés à pourvoir ce poste :

Aucune difficulté     1     2     3     4     5    Beaucoup de difficultés

Si vous avez eu **beaucoup de difficultés** expliquez pourquoi : \_\_\_\_\_

4. L'an prochain, pour les employeurs, la date limite de soumissions des offres d'emploi sera la première semaine de novembre. Celles qui seront acceptées dans le cadre du programme STEP seront affichées sur le site Web du ministère de l'Éducation à la mi-décembre. Les étudiants auront jusqu'au premier vendredi de février pour soumettre leur candidature et les entrevues se dérouleront en mars. Ce calendrier vous pose-t-il un problème?

Oui     Non

**Dans l'affirmative**, veuillez en expliquer les raisons : \_\_\_\_\_

5. Sur une échelle de 1 à 5 (1 étant « non satisfaisant » et 5 étant « tout à fait satisfaisant »), comment évaluez-vous :

5.1 Les renseignements fournis sur le site Web STEP

1     2     3     4     5

Commentaires : \_\_\_\_\_

5.2 Le processus d'inscription au programme STEP

1     2     3     4     5

Commentaires : \_\_\_\_\_

5.3 Les formalités administratives (ex. : candidatures, formulaires de demande, etc.)

1     2     3     4     5

Commentaires : \_\_\_\_\_

5.4 La subvention salariale offerte dans le cadre du programme STEP (7,20 \$/heure)

1                       2                       3                       4                       5

Commentaires : \_\_\_\_\_

5.5 La période de travail des étudiants (de 12 à 16 semaines, du 1<sup>er</sup> mai au plus tôt au 1<sup>er</sup> septembre)

1                       2                       3                       4                       5

Commentaires : \_\_\_\_\_

5.6 Votre degré de satisfaction générale à l'égard du programme STEP

1                       2                       3                       4                       5

Commentaires : \_\_\_\_\_

6. Cet étudiant a-t-il déjà travaillé pour votre entreprise/organisme gouvernemental?  Oui  Non

**Si oui**, à quel moment? \_\_\_\_\_

7. L'étudiant employé dans le cadre du programme STEP est-il un membre de la famille immédiate d'un employé, d'un dirigeant ou d'un administrateur de votre entreprise/organisme gouvernemental?

Oui  Non

8. De manière générale, combien d'heures par semaine l'étudiant travaille-t-il? \_\_\_\_\_

9. En vertu des règlements du programme STEP, un salaire minimum est garanti aux étudiants. Le taux horaire varie en fonction du nombre d'années d'études postsecondaires qu'il a terminées. Quel est le salaire horaire actuel de votre étudiant?

16,49 \$/Première année d'études postsecondaires terminée

17,64 \$/Deuxième année d'études postsecondaires terminée

18,91 \$/Troisième année d'études postsecondaires terminée

20,19 \$/Quatrième année (ou plus) d'études postsecondaires terminée

Si le montant **diffère** de l'échelle ci-dessus, quel est son salaire horaire? \_\_\_\_\_

10. Veuillez indiquer où se situe, selon vous, la condition du salaire de l'étudiant sur l'échelle salariale, selon des critères d'équité et de compétences :

Faible     1                       2                       3                       4                       5                      Excellent

Commentaires : \_\_\_\_\_

11. Croyez-vous que votre entreprise/organisme gouvernemental offrira à nouveau ce poste au cours des étés à venir?

Oui  Non

**Si non**, pour quelles raisons : \_\_\_\_\_

12. Ce poste aurait-il été offert sans la subvention du programme STEP?

Oui  Non

Commentaires : \_\_\_\_\_

13. S'il y avait eu plus de subventions offertes par le programme STEP, auriez-vous embauché un plus grand nombre d'étudiants (sous réserve d'une supervision, d'une charge de travail et d'un espace suffisants)?

Oui  Non

14. Connaissez-vous les procédures requises pour la dernière demande de paiement du programme STEP?

Oui  Non

